Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215602053-20261112-2026_056-DE

Commune de
SAINT ARMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Membres du Conseil municipal : Mmes et MM : Philippe TREMOUREUX, Françoise BOUSQUET, Rémi AMAR, Isabelle MATAMOROS, Rémy BESNARD, Anne TESSIER-PETARD, Jacques MAURY, Jeannine BROGUET, Yann VELLUET, Martine COURTOIS, Philippe AUBRIERE ; Hélène PERCHEPIED, Christian LE MENACH, Mathilde DUCHESNE, Jean Pierre BERNARD

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents :15 Votants : 15
Secrétaire de séance : Mathilde DUCHESNE

Délibération n°2026-11 / 056 – Décision modificative de budget 2 – budget commune 2026

Rapporteur : M Le Maire

Considérant qu'au vu des mouvements de personnel intervenus au cours de l'exercice et de la fluctuation des charges sociales et de rémunération de fin d'année, les crédits inscrits au chapitre 012 (Charges de personnel) s'avèrent insuffisants pour couvrir l'intégralité des dépenses jusqu'au 31 décembre ;

Considérant qu'afin d'assurer le paiement des paies et charges associées sans impacter le budget global de la commune, il convient de redéployer 12 000 € de crédits disponibles depuis le chapitre 011 (Charges à caractère général) vers le chapitre 012 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux ajustements budgétaires de fin d'année relatifs aux amortissements (opérations d'ordre de transfert entre sections) à hauteur de 82 € ;

Il est demandé aux membres du Conseil municipal :

Autorise les modifications budgétaires comme suit :

Section de Fonctionnement

- **Dépenses :**
  - **Chapitre 011** (Charges à caractère général) : **- 12 000,00 €**
  - **Chapitre 012** (Charges de personnel) : **+ 12 000,00 €**
  - **Chapitre 68** / Compte 6811 (Dotations aux amortissements) (Chapitre 042) : **+ 82,00 €**
  - **Chapitre 023** (Virement à la section d'investissement) : **- 82,00 €**

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215602053-20261112-2026_056-DE

Section d'Investissement

- **Recettes :**
  - **Chapitre 021** (Virement de la section de fonctionnement) : **- 82,00 €**
  - **Chapitre 28** (Amortissements des immobilisations) (Chapitre 04) : **+ 82,00 €**

Adoptée à l'unanimité

Fait à Saint-Armel le 10/11/2026
Le Maire
Philippe TREMOUREUX

Secrétaire de séance
Mathilde DUCHESNE

